

le ministère de la Défense nationale et certains autres ministères, le ministère de la Production de défense exercera, par ses programmes, une influence directe sur l'industrie sidérurgique et les industries connexes du Canada. Sous la direction du ministre du Commerce, je reviendrai plus longuement là-dessus plus tard, surtout en sa qualité de ministre responsable à l'égard de la *Trans-Canada Pipe Lines* et d'autres domaines connexes de l'économie canadienne, les programmes du ministère, sous la direction d'un tel ministre, influenceront sur la conduite future et la solidité des affaires de l'*Algoma Steel Company* et, par conséquent, de la succession dont il est exécuter.

Ce sont des faits qu'il faut exposer. Tout accroissement de la valeur des actions de l'*Algoma Steel Company*, depuis le jour de la mort de sir James Dunn jusqu'à celui où les droits successoraux seront acquittés, influera sur l'aptitude de la succession à payer les droits successoraux et sur la facilité, pour ainsi dire, avec laquelle elle s'acquittera de ces droits. En d'autres termes, un accroissement de la valeur des actions après la mort représente pour la succession un bénéfice qu'elle peut utiliser, du moins en partie, pour payer les droits successoraux lorsqu'ils seront réalisés, sans déprécier ni diminuer la valeur de la succession qui aurait été établie au moment de la mort.

La ligne de conduite de deux ministères de l'État influera chaque jour et au jour le jour sur la valeur de ses actions. Le ministre ne peut éviter cela. Je ne m'excuse pas de signaler ces faits, même si le ministre n'aime pas que je le fasse. Il importe de les signaler afin que nous puissions en comprendre la portée; ils démontrent à quel point il y a un conflit direct d'intérêts. En outre, il y a un conflit entre la qualité du ministre, en tant qu'administrateur de cette succession et de ministre de ces deux ministères.

Le troisième point de conflit, qui se rapporte aux deux autres, est le suivant. Les affaires de la compagnie et par conséquent de la succession et celles de l'industrie sidérurgique en général sont influencées par le bill relatif au pipe-line que le ministre a imposé au parlement.

M. le président suppléant: A l'ordre. Je prie l'honorable député,—et c'est intentionnellement que je lui ai accordé une certaine latitude,—de ne pas pousser plus loin ses remarques en ce sens. Plus tôt, à propos du même crédit, un autre honorable député s'est renseigné afin de savoir de quel ministère que dirige le ministre relevait le bill du pipe-line et il a immédiatement renoncé, de son propre gré, à discuter la ques-

tion, signalant qu'il y reviendrait lors de l'étude des crédits du ministère du Commerce. Je pense que ce qu'on a fait pour un honorable député devrait s'appliquer aux autres. Je prie donc l'honorable député de Kamloops de ne pas s'aventurer plus loin dans ce sens.

M. Fleming: Monsieur le président, je signale respectueusement que c'est de moi que vous parlez, je pense. Si je ne m'abuse, la situation est tout à fait différente. J'ai déclaré que je voulais poser certaines questions et j'ai demandé quand le moment serait approprié de parler de la *Northern Ontario Pipe Line Company* et, en particulier, de ce qu'elle a fait depuis l'adoption du bill. Cela se rapporte à l'administration. Étant donné ce qu'on a dit ce matin, cette question se rattache effectivement à un autre ministère, mais les remarques de mon honorable ami de Kamloops ne s'appliquent pas du tout à cette question. Il mentionne tout simplement une situation qui se rapporte directement au conflit des intérêts. Les deux choses sont bien différentes, comme vous le constaterez si l'honorable député poursuit ses remarques.

M. le président suppléant: Je ne discute pas la question de savoir s'il y a un conflit d'intérêts entre le Gouvernement et une succession qui peut être intéressée au bill relatif au pipe-line. Je ne me suis pas opposé à ce que l'honorable député le mentionne. J'ai demandé à l'honorable député de Kamloops,—et je pense qu'il y a consenti en hochant la tête,—de ne pas en dire davantage. J'avoue franchement que je cherche à éviter que d'autres honorables députés exposent des arguments semblables et tentent de discuter, assez longuement peut-être à l'occasion de l'étude de ce ministère, la Société de la couronne qui fera sans doute l'objet d'une longue discussion lors de l'examen d'un autre ministère; je pense que le comité plénier ne voudrait pas discuter deux fois la même question.

M. Fulton: Je crois pouvoir suivre votre conseil, monsieur le président, sans affaiblir mon argumentation. J'ai exposé les faits et j'estime qu'il n'est pas nécessaire de les commenter. Le principe s'applique également à la question du pipe-line puisque le débat porte sur toute l'activité du ministère de la Production de défense. J'ai déjà mentionné ce point et je puis en rester là.

Ces conflits existent. Il existe des zones de conflit possible. Je dis possible mais, de fait, cet état de choses ne saurait persister sans qu'un conflit surgisse. Il est inutile au ministre de nous dire qu'en soulevant ces